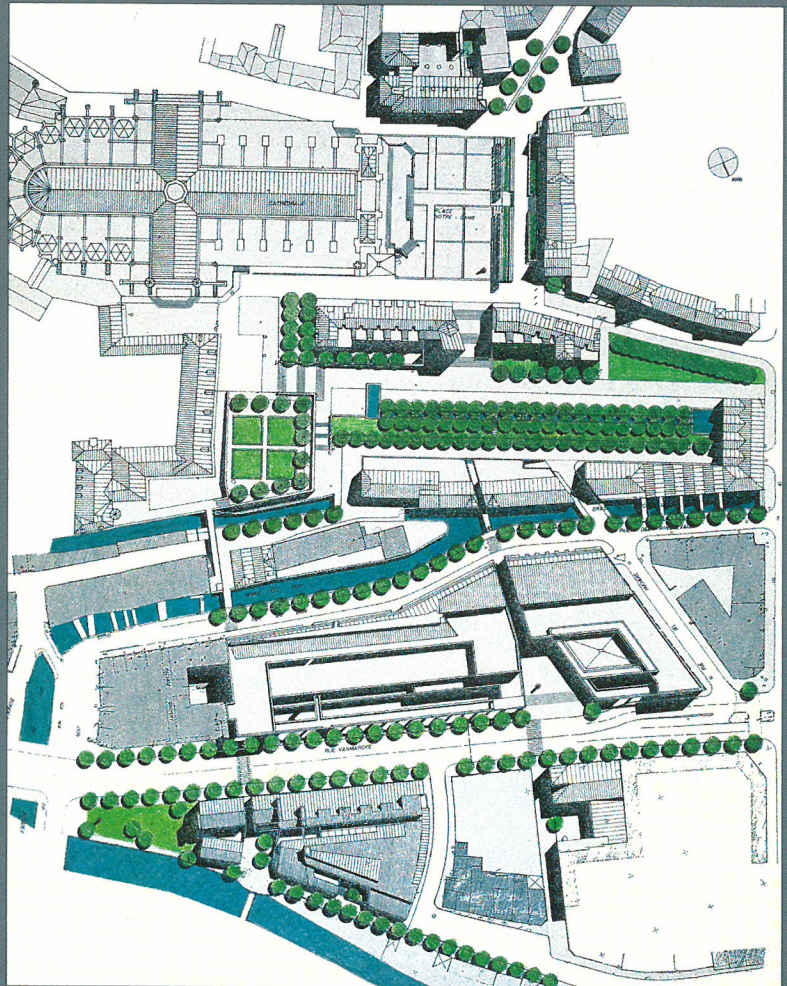




Ministère
de l'Équipement,
des Transports
et du Logement

PROJET URBAIN

N° 16 - avril 1999



Amiens une ambition réaliste l'élan et la mesure

Une ville de taille moyenne peut se doter d'une ambition majeure en matière de projet urbain et se donner le temps d'y parvenir sans brutalité, au rythme de ses moyens et des attentes de sa population.

Avec Gilles de Robien
et Bernard Huet, Henri Gaudin, Jacqueline Osty, Claude Vasconi,
François Grether, Patrick Germe, Jean-Luc Godard.

Le désir de l'unité, les raisons de la diversité. L'État partenaire.
ZAC cathédrale – Re-constructions. Un énorme vide.
L'eau et le paysage comme un ciment entre quartiers.
La gare, enjeu de réconciliation urbaine. Des principes forts
pour les quartiers nord. Les dessous du Pos.

À travers un travail d'une extrême minutie, fait d'analyses de terrain et du développement d'hypothèses théoriques, Patrick Germe et son équipe ont constitué un socle conceptuel exceptionnel au futur POS d'Amiens. Un pari sur la densification.

Les dessous du POS

L'étude définit les modalités de densification de la ville et met au cœur de la réflexion urbaine le tissu et son évolution. Amiens achève à peine la reconstruction de son centre. Ses faubourgs du XIX^e siècle constituent un patrimoine fragile et dévalorisé dont le parcellaire étroit limite les possibilités de renouvellement. Quant aux « faubourgs modernes » des années 60 et 70, l'enclavement y domine. Ils sont en attente des dessertes, espaces publics mais aussi divisions foncières qui leur permettraient d'évoluer. La densification du tissu urbain ne doit pas être contradictoire avec la préservation et la pérennité des formes de la ville. Il ne peut y avoir de pensée de l'espace public sans pensée du tissu urbain. Penser isolément l'espace public condamne aux visions décoratives pittoresques et paysagères. Son dessin et la recomposition foncière sont les deux faces inséparables du projet urbain.

Les mutations urbaines d'aujourd'hui se font à la périphérie des villes. Faubourgs et banlieues présentent pourtant un potentiel foncier et de construction considérable, alternative au développement périphérique et au mitage du paysage. Encore faut-il démontrer l'intérêt qualitatif des efforts de la collectivité sur l'aire urbaine existante et rendre crédible et attractive l'évolution des tissus urbanisés face aux modèles de la grande périphérie. Un travail architectural expérimental visant à démontrer que l'évolution des tissus déjà urbanisés est potentielle d'un habitat et d'une urbanité sans égal reste à conduire.

Les réponses en termes de développement urbain doivent être apportées simultanément au niveau de la parcelle et du tissu urbain, du quartier, de l'ensemble de la ville et de l'agglomération. La complexité urbaine se fonde sur l'interaction des échelles. Il s'agit donc de combiner la restructuration de l'espace public et la recomposition foncière en associant la révision du POS et l'élaboration dans chaque quartier d'un « plan de référence », mis à jour en permanence, représentant précisément et concrètement les objectifs municipaux. Ce n'est pas un document réglementaire mais il permet d'articuler les modalités opérationnelles entre elles.

De la ville aux quartiers Il faut concentrer l'effort de densification pour compléter la principale structure de la ville, les boulevards et leurs connexions, rues de faubourg, entrées de ville et « pénétrantes ». Le prolongement de la deuxième ceinture de boulevard, la création d'un troisième anneau réunira les urbanisations des années 60 et 70 en structurant le développement économique et en préservant l'articulation entre ville et campagne.

Au niveau du quartier, on peut articuler restructuration urbaine et évolution du tissu, situer la densification dans une stratégie de revalorisation urbaine et étudier les périmètres de protection et réhabilitation encadrant la densification. Chaque quartier ferait l'objet d'un plan de référence mais l'étude s'est intéressée à quatre sites test. Le plan de référence se décline en trois points. D'abord, l'achèvement du maillage viaire s'oppose à l'enclavement et la fragmentation de l'aire urbaine. Une occasion de réinstaller dans l'ensemble urbain les sites cachés et de révéler topographie et paysage. Ensuite, la recomposition foncière. C'est quartier par quartier que se déterminent les formes de recomposition parcellaire pertinentes pour préserver la spécificité des tissus et compléter les décou-

Le dessin de l'espace public et de la recomposition foncière apparaît dans le plan de référence de chaque quartier (ici Beauvais-Saint-Honoré).



PATRICK GERME, L'ATELIER JAM

Patrick Germe a travaillé sur de grands projets de ZAC en région parisienne. On lui doit la réalisation de logements sociaux au sein de la ZAC Bellevue à Vitry, dont il a été l'urbaniste, ainsi qu'à Villejuif. Ses projets urbains pour le centre d'Aubervilliers ou, en collaboration avec Christian Devillers, à la Courneuve et à la Plaine-Saint-Denis s'attachent à l'évolution des tissus urbains. Patrick Germe et l'atelier Jam sont fréquemment associés. L'atelier Jam est composé de jeunes architectes, élèves pour la plupart de Patrick Germe et collaborateurs de Christian Devillers. Patrick Germe, l'Atelier Jam ainsi que Christian Devillers ont développé au cours des dernières années une méthodologie originale basée sur le « plan de référence ».

pages préexistants. Enfin, il faut achever chaque quartier par les espaces publics propres aux fonctions centrales manquantes. L'espace public doit être « utile », conçu comme équipement de la ville, trottoir large, terrain de jeu, carreau du marché ou du supermarché, promenade, en résistant à une monumentalité vide de signification comme à la mercantilisation et la privatisation de l'espace urbain. On peut rendre sensible et perceptible chaque entité en mettant en œuvre un espace pour leur usage. Ceci vaut pour le quartier mais aussi – Amiens possède une « nature », une « géographie » intérieure – pour les espaces naturels. Ceux-ci sont préservés et utilisés comme éléments de restructuration des quartiers, en les délimitant, en assurant leur desserte et en les reliant aux espaces publics existants.

Recomposer la parcelle

L'échelle de la parcelle est au cœur des questions de la densification et de l'inadéquation des types architecturaux existants en termes d'usage ou d'économie de la construction.

La parcelle est un « médium » qui organise plusieurs systèmes d'interactions : espaces privé et public, type architectural et « contextes », projet d'édifice et projet urbain. Elle est le facteur le plus simple des règles implicites qui infiniment mieux qu'un système d'obligations abstraites peuvent régler la relation de l'édifice et de la ville.

Penser la parcelle permet en particulier de repenser la question de l'édifice en creusant le sillon de cette importante « tradition moderne » qui vise à penser les édifices non comme systèmes d'objet mais comme systèmes de l'espace, divisions et interstices, réseaux et entrelacs, enveloppes et enclos.

La recomposition foncière poursuit deux objectifs. D'une part, retrouver des parcelles mettant en cohérence unité d'usage, foncière et de réalisation. Le parcellaire ancien doit être adapté à une économie normale de la construction contemporaine car il faut rendre aux faubourgs leur potentialité de croissance urbaine. D'autre part, assurer la cohésion du tissu urbain en passant de l'hétérogène au complexe. Les différents types de parcelles ont été classés suivant leur profondeur : parcelles de bordure jusqu'à 25 m, moyennes de 25 à 60 m et profondes (100 m et plus). Les types parcellaires existants se combinent « en drapeau » suivant cette stratification de la profondeur. La continuité et la cohésion du tissu urbain en résultent.

Cette structure traditionnelle est conservée et transposée dans le processus de recomposition foncière. Des formes de groupement et de division des parcelles propres à chacun des types parcellaires en découlent. Parallèlement, les règles et les types de constructions sont différenciés suivant la profondeur des parcelles comme outil d'intégration et de continuité des composantes existantes et futures du tissu urbain. Toute parcelle, courte ou profonde, obéit ainsi à un même découpage. Construire en profondeur de parcelle et en mitoyenneté permet d'éviter la densification des bordures. La physiologie des rues et la complexité des intérieurs de parcelle sont préservées.

Les parcelles de bordure constituent un trait caractéristique du tissu de faubourg. Leur petite dimension rend difficile l'évolution, d'où la dévalorisation des quartiers où elles abondent. Globalement, les parcelles de bordure et leur construction peuvent être réhabilitées, et avec elles, un trait majeur de la morphologie amiénoise, sans hypothéquer le potentiel de densification des quartiers concernés. Les parcelles de moyenne profondeur représentent le potentiel de densification le plus important. Plusieurs échelles bâties peuvent y être réunies : immeuble collectif sur rue et maisons sur cour, ou bien, dans le cas des rues amiénoises, maison en rangée sur rue et immeuble collectif sur cour. L'accès à la parcelle se fait par porche comme dans les maisons de bourg. Les parcelles profondes abondent dans les faubourgs anciens dont le processus d'urbanisation reste inachevé. Elles participent de la complexité du tissu urbain et ajoutent à l'espace public une « urbanité » intérieure. ■

Le parcellaire ancien doit être adapté à une économie normale de la construction contemporaine car il faut rendre aux faubourgs leur potentialité de croissance urbaine.

L'évolution de l'ilot, par un jeu d'hypothèses multiples sur la transformation des parcelles, préfigure la densification du tissu.



Patrick Germe, architecte, urbaniste.